



## REGLEMENT DE LA RANDONNEE DES 24 HEURES ROLLERS DU MANS 2023

### QUI ?

La randonnée des 24h rollers du Mans est organisée par le comité départemental de roller et skateboard de la Sarthe (CDRS72), en liaison avec l'organisation des 24 HEURES ROLLERS DU MANS et la Fédération française de roller et skateboard (FFRS).

La randonnée est **ouverte aux patineurs en rollers**, licenciés et non licenciés, participant ou non aux 24h rollers du Mans, de préférence avec leurs combinaisons d'équipe ou de club (la chasuble jaune est réservée aux staffeurs). Les mineurs, de 14 à 18 ans non révolus, devront être porteurs d'une autorisation parentale. Et les mineurs de moins 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

### QUAND ?

Cette randonnée se déroulera le **vendredi 7 juillet – briefing obligatoire à 19h45** (information sur le parcours et les règles de sécurité à respecter). Elle ne se substitue pas à la parade du samedi matin maintenue sur le circuit Bugatti.

### OU ?

**Rendez-vous devant le Musée de l'automobile, à l'entrée principale du circuit des 24 heures, à 19H45**, place Luigi Chinetti. Les personnes qui seront déjà installées au camping trouveront les informations nécessaires sur place.

### COMMENT ?

**Cette randonnée urbaine de 20 km est de niveau BLEU.** L'allure en sera modérée mais le parcours impose d'**avoir une maîtrise technique suffisante pour évoluer de façon autonome** au sein de la randonnée car il y aura quelques descentes, des passages sur voies ferrées et des revêtements pouvant parfois présenter quelques difficultés.

### SECURITE

- **Le port de protections est vivement recommandé à tous**, quel que soit le niveau, la tête et les poignets au premier chef, également les genoux et les coudes.
- Le parcours restant ouvert à la circulation dans son intégralité, **tous les patineurs devront se conformer strictement aux consignes transmises par les encadrants** ; l'organisation pourra exclure un participant dont le niveau est inadapté ou qui ne respecte pas les consignes données.
- L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des participants et bénévoles non licenciés.
- En cas de force majeure, intempéries ou toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des participants, l'organisation annulerait la randonnée.
- Chacun doit **se munir d'un récipient** (gourde, gobelet, bouteille) pour se désaltérer et, le cas échéant, pouvoir se ravitailler en cours de route auprès de l'organisation.



**DROIT A L'IMAGE.** Le fait de participer à cette randonnée autorise le CDRS72, l'organisation des 24H ROLLERS DU MANS, la FFRS et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises et exploitées dans le cadre de cet événement.

**Ce règlement sera porté à la connaissance des participants par les moyens de communication du CDRS72, de l'organisation des 24H ROLLERS DU MANS, de la FFRS et par affichage aux lieux de départ.**